

# Les Infos de Ma Commune

Chère et Cher Ami de Barnas,  
Habitant(e) à l'année ou en résidence secondaire  
ou touriste qui venez découvrir notre commune,

L'année 2017 est déjà bien entamée ... depuis le début de l'année, les tâches municipales nombreuses n'ont pas permis de préparer le document d'information adressé habituellement au cours du 1<sup>er</sup> trimestre aux habitants de Barnas.

2017 est une année 'riche d'élections' qui a nécessité une lourde organisation municipale : qu'il s'agisse des présidentielles ou législatives, annonce a été faite par les candidats, de changements majeurs à attendre dans un futur proche. Quel impact faut-il craindre ou espérer, pour nos petites communes...l'avenir nous le dira.

Elus et personnel communal qui sont obligés de s'adapter aux constantes évolutions décidées en haut lieu constatent que les charges de travail liées à ces nouvelles réglementations ne font qu'accroître le travail municipal et malgré ce travail conséquent, l'équipe municipale a tenu à préparer ce bulletin d'information pour que chacun d'entre vous ait connaissance des activités communales. Chose est donc faite au travers de ce document qui retrace les principales actions menées dans les derniers mois, par le conseil municipal.

Ce document est aussi l'occasion de souhaiter la bienvenue à celles et ceux, nouvelles et nouveaux venus dans notre village ; nous leur souhaitons de trouver une belle qualité de vie et découvrir le 'bien-vivre' à Barnas qui se caractérise par un environnement de qualité, une nature magnifique (qu'il s'agisse de la flore ou la faune), par des relations conviviales qui pourront se créer au travers d'activités associatives mais aussi au contact de notre population, et notamment des aînés qui savent si bien retracer l'évolution de Barnas et raconter de belles histoires de notre village.

En ce début d'été qui s'annonce déjà, bien ensoleillé, nous vous souhaitons une belle saison estivale et une bonne lecture !

Joël LAURENT, Maire de Barnas  
et le Conseil Municipal

## Mairie de Barnas

1 place Saint Théophrède 07330 BARNAS

☎ : 04 75 36 40 12 télécopie : 09 72 14 99 89 courriel : [mairie.barnas@orange.fr](mailto:mairie.barnas@orange.fr)

S'informer sur la vie communale....

Toutes les infos de BARNAS sur le site Internet : [www.barnas.fr](http://www.barnas.fr)

(dans la rubrique **Actualités, les infos du moment**)



Le Mot du Maire

Services EAU, SPANC, ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Travaux : les programmes réalisés et leur financement

Etat-civil, infos pratiques



Ecole, cantine, logement, local des sapeurs pompiers, salle associative, ce bâtiment communal a tourné une page de son histoire pour devenir une salle des fêtes entièrement rénovée.

Directeur de publication  
Joël LAURENT, maire  
Rédaction:  
Véronique PRADIER et  
adjoints Alain DEYDIER  
et Daniel CLARO  
Dépôt légal : g.L1/2010  
IPNS

# Le service EAU ASSAINISSEMENT

Les résultats publiés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui concernent la gestion du service de l'eau, pour 2016, sont très satisfaisants et prouvent que la gestion rigoureuse du service de l'eau, par les agents communaux, permet de distribuer une eau de très bonne qualité.

Toutes les analyses 2016 ont reçu un avis de conformité.

Cette gestion rigoureuse se concrétise notamment :

- par les tâches hebdomadaires à charge des employés qui chaque vendredi contrôlent le réseau,
- par la programmation, tout au long de l'année, de travaux de nettoyage et d'entretien des équipements du réseau (captages, réservoirs,...)
- par les interventions d'une association d'insertion qui plusieurs fois par an, est commandée pour débroussailler et entretenir les périmètres captages ; au travers des opérations confiées à l'association SYNERNAT, la mairie de Barnas participe à l'insertion des personnes en difficulté.

Les interventions hebdomadaires de nos employés, sur le réseau d'eau potable, ne peuvent pour autant pas empêcher les dégâts causés par les animaux sauvages ou les conditions climatiques (vents, fortes pluies...). Ainsi, très régulièrement, nos agents communaux constatent des dégradations intervenues depuis leur dernier passage et c'est pour cette raison évidente que ces agents programment, toute l'année, des travaux récurrents d'entretien du réseau. Il s'agit d'opérations 'normales et habituelles' d'entretien.

En revanche, depuis quelques années, constat est fait des dégradations d'origine plus inquiétante car il s'agit d'actes d'incivilité visant à endommager le réseau d'eau potable, volontairement. Ces actes de vandalisme qui se concrétisent par la destruction des panneaux solaires destinés à traiter l'eau et équipements d'accès (portails...) ont conduit la mairie à déposer plainte. Des faits similaires sont à déplorer sur le mobilier urbain également.

Compte tenu de la fréquence de ces actes d'incivilité, les assurances ne prennent plus en charge ces sinistres et les réparations restent à la charge du budget communal.



**Information très importante pour la mise aux normes des installations :** depuis 2011, la mairie de Barnas a su engager les démarches administratives pour signer des conventions avec l'Agence de l'Eau (9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> programmes) qui ont déjà permis, à 27 propriétaires d'obtenir des aides financières aux fins de mettre en conformité leur installation d'assainissement obsolète.

L'Agence de l'Eau qui prépare son 11<sup>ème</sup> programme se doit d'assurer un équilibre budgétaire : cet équilibre laisse présager la réduction possible des aides attribuées aux particuliers pour la mise en conformité des assainissements autonomes, et ce dès 2019. Aussi, les propriétaires qui possèdent des installations non-conformes, et qui avaient envisagé de solliciter la subvention de 3000 euros sont invités à déposer leur demande dans les meilleurs délais car la réserve financière consignée par la mairie ne porte plus que sur 8 dossiers non attribués à ce jour. À partir de 2019, aucune indication n'est connue quant au montant qui sera attribué pour les aides à la réhabilitation des installations autonomes.

## Contrôles périodiques SPANC

Ils ont débuté et se poursuivront au cours de l'année, (ces contrôles concernent les installations qui avaient reçu un avis défavorable ou favorable avec réserves, dans le rapport initial de 2012).

**Toutes les habitations qui ont fait l'objet d'un rapport de contrôle SPANC, indiquant la conformité de l'installation ne sont pas concernées par ce contrôle périodique (leur contrôle est effectué tous les 10 ans).**

Pour ce qui concerne le dispositif d'assainissement collectif mis en service en avril 2016, une très grande majorité des habitations desservies par ce nouveau réseau s'y est raccordée dès la mise en service. Les quelques maisons non raccordées à ce jour devront l'être, au plus tard, en avril 2018.



**Démarches pour la déclaration des travaux de mise en conformité des installations autonomes**

**Tous travaux visant à mettre en conformité l'installation d'assainissement doivent être déclarés en mairie (service SPANC) afin qu'un nouveau contrôle soit établi et ainsi, pouvoir attester que l'installation a été réhabilitée ce qui permettra d'établir une périodicité de contrôle tous les 10 ans au lieu de tous les 4 ans.**

**Dans le cadre de la convention avec l'Agence de l'Eau RMC, la mairie propose, dans sa compétence ANIMATION, une aide administrative à tout propriétaire pour élaborer la déclaration réglementaire.**

Chacun l'aura compris, les communes qui n'investissent pas...n'ont pas besoin d'emprunter. En revanche, les communes, telles que BARNAS, qui ont choisi d'engager des lourds travaux, qui ne sont pas riches, doivent recourir à l'emprunt. Pour notre commune, les investissements ont consisté notamment, à valoriser l'ensemble du patrimoine bâti communal, créer un logement, mettre en conformité les réseaux d'eau, construire un réseau d'assainissement collectif, aménager la traverse de village pour sécuriser la circulation et ou embellir la commune, acquérir des terrains...

Ainsi, BARNAS qui a investi depuis 2001, près de 2 940 000€ de travaux ne peut être comparé avec les communes voisines qui n'ont fait que peu de travaux.

L'équipe municipale en place peut donc affirmer donc que l'argent public à BARNAS est très bien utilisé et pour preuve :

- près de 2 940 000€ de travaux ont été engagés depuis 2001 (malgré ces investissements considérables, le remboursement des d'emprunt, sur les budgets général et eau, qui était de 62 888 euros par an, est en 2017 de 38 716 €).
- pour financer ces travaux, la commune n'a emprunté que 630 000 € soit environ 21% du montant à payer.
- le lourd travail administratif, depuis de nombreuses années, a permis à Barnas d'obtenir, pour ses gros travaux, près de 1 337 800 euros de subvention ;
- le budget communal a payé sur ses finances propres, pour ses travaux, environ 726 598 € ce qui confirme que malgré ses faibles ressources, la très bonne gestion des deniers publics permet de financer une grande partie des travaux engagés, en empruntant le moins possible.

Pour ce qui concerne le prêt relais, contracté au 1<sup>er</sup> trimestre, il sera remboursé à 50% le 20 juillet prochain et le solde, le 20 octobre 2017 (les ordres de virement ont été transmis à la perceptrice de THUEYTS). Il est précisé que si la commune a dû faire appel à ce prêt relais, c'est en raison du retard pris par les partenaires financiers pour verser les subventions qui concernent la DETR pour la salle des fêtes et le réseau d'eau potable et aides de l'Agence de l'eau pour le réseau d'eau potable au centre bourg, le réseau d'assainissement collectif et son unité de traitement. La mairie a souhaité payer les entreprises qui sont intervenues pour les travaux avant d'avoir perçu les financements publics accordés car les élus communaux sont bien conscients que les entreprises locales doivent assumer leurs charges (pour leurs salariés notamment) et que le retard de paiement des factures engendrerait inévitablement des difficultés pour ces entreprises.

## Pour BARNAS, les derniers travaux...

### Une très belle Salle des Fêtes

Un bâtiment neuf, moderne et fonctionnel :

Un projet important qu'a engagé l'équipe municipale et qui permet désormais d'offrir, à toute la population, un lieu de rencontre et d'échange adapté à tous, y compris les personnes à mobilité réduite ; outre les opérations électorales et les cérémonies municipales pour lesquelles la mairie se réserve la priorité d'utilisation, les activités associatives peuvent à nouveau, être organisées.



**BARNAS**  
Du 4 au 10 août 2017  
**SEMAINE DES ARTS**  
Vernissage  
Vendredi 4 août 2017 à 18h  
Entrée libre  
14H - 18H30  
5 lieux d'exposition  
-Salle des fêtes  
-Eglise  
-Salle Saint Théophrède  
-Atelier Vitraux  
-Atelier le Bois Emoi

Le Rendez-vous des artistes  
Peintures  
Sculptures  
Vitraux  
Photos  
Marqueterie

Manifestation organisée par la Municipalité  
en partenariat avec les associations Les Amis de Lafarre, Jeunesse et Arts Médias, L'Atelier le Bois Emoi



Les réservations de salles communales sont publiées sur le site [www.barnas.fr](http://www.barnas.fr) (rubrique actualité). Avant de programmer des animations, il est vivement conseillé de consulter le site internet de la commune (rubrique tourisme, séjour, loisirs pour vérifier la disponibilité de la salle souhaitée).

### L'aménagement du centre bourg se poursuit...

Les travaux qui ont débuté dans la traverse, pour la création de trottoirs et les cheminements piétonniers permettent déjà de constater que le rétrécissement de la route oblige les véhicules à réduire considérablement leur vitesse. Ces travaux se poursuivront, dès septembre, par l'aménagement de la place Saint Théophrède et la création du parking au Pont Vieux. Les demandes de subvention sollicitées par la mairie ont reçu un avis favorable. La Région a accepté d'attribuer à notre commune, une subvention de 35 000€uros, le Sénateur, 10 000 €. La communauté de communes participera sur les enveloppes de voirie.

**ETAT CIVIL :** Depuis la dernière édition du journal communal en 2016, BARNAS a vu partir, avec regret, des natifs de la commune, des habitants, des résidents en maison secondaire, qui venus d'ailleurs, avaient choisi BARNAS pour fonder leur famille ou venir en vacances. L'attention qui doit être accordée aux familles, dans des moments douloureux, fait partie de la vie communale et c'est avec émotion que la commune souhaite rendre un dernier hommage à ces personnes disparues.

Ils nous ont quitté :  
 Camille CROUZET  
 Jeanne GINESTOUX  
 Marthe CHASSON  
 Bernadette VENTALON  
 André LAPLANCHE  
 Lucien PONS  
 Marc CLUZEL  
 Marcelle RIU  
 Marguerite SAGNE  
 Raymonde CHOUISNARD  
 Alain BOUET  
 Jeanne VERPILLAT

C'est trop rarement, pour l'état-civil de la commune, des moments de joie de devoir enregistrer des actes de naissance ou mariage. Pour 2016 et 2017, aucun mariage à Barnas ( l'année n'est pas finie, donc on peut encore espérer !)



...et pour les naissances, seul le petit TILIO CLUZEL à Terrasses a pointé le bout de son nez.

## Les services de la commune

**Service Ordures Ménagères :** Cette compétence est gérée par la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans. Les collectes ORDURES MENAGERES sur BARNAS ont lieu toute l'année, le vendredi matin, et Juillet/Aout les mardis et vendredis matin. Les agents en charge des collectes signalent régulièrement des dépôts d'objets près des conteneurs ORDURES TRI; il est rappelé que des déchetteries GRATUITES ont été installées à THUEYTS, FABRAS et LABEGUDE pour permettre à tous de déposer leurs objets dans des lieux adaptés.

**Collecte OBJETS ENCOMBRANTS**  
**20 septembre 2017**  
 Pour bénéficier du service, inscription obligatoire au ☎04.75.89.01.48 ou par mail : [cdc@ardechedessourcesetvolcans.com](mailto:cdc@ardechedessourcesetvolcans.com)

**Des nouveaux points de regroupement:**  
 En raison des accès difficiles pour les véhicules de collecte, un point de regroupement a été mis en service à Lafarre pour remplacer la collecte en porte à porte au Pouget et au Couderc. Un point supplémentaire a été créé à Lamothe.

Le **Tri Sélectif** est collecté toutes les deux semaines.  
**PROCHAINES DATES**  
 Juillet : les 5 et 19                      Août : les 2, 16 et 30  
 Septembre : les 6, 20                      Octobre : les 3 et 18  
 Novembre : les 2, 15 et 29                      Décembre : les 13 et 27

**Mairie/Agence postale :** ouverture **au public** lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 7h à 12h 30. À noter que dès 6h30, le secrétariat de mairie accueille les personnes qui doivent effectuer des démarches administratives avant de se rendre au travail (notamment pour réceptionner les plis recommandés laissés à l'agence postale). En dehors des matinées d'ouverture au public, le secrétariat de mairie et les élus reçoivent les personnes qui ont pris rendez-vous.

**Correspondants de presse:**  
 Pour le Dauphiné Libéré Véronique PRADIER : contact en mairie)  
 Pour la Tribune : Elisabeth PATURAUD (☎06.61.62.74.97 mail : [zazpat@gmail.com](mailto:zazpat@gmail.com))

**Bibliothèque :**  
 Ouverture le jeudi de 16h30 à 18h 30.

**Faire confiance aux acteurs professionnels du secteur**

**Artisans et commerçants sont nombreux à avoir misé sur notre territoire.** Ils ont choisi d'y créer une activité professionnelle et participent au développement économique du secteur en créant leur propre emploi mais également en développant des entreprises et services qui créent de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle. Qu'il s'agisse de travaux de bâtiment ou de voirie (gros œuvre ou second œuvre), d'assainissement, de mécanique, de commerce (restauration, hôtellerie) alimentation, carburant, tabac...mais aussi production (maraîchage, élevage...), ces artisans et commerçants possèdent des compétences avérées pour répondre aux besoins.